

# Stratégie d'investissement relative à la Biodiversité

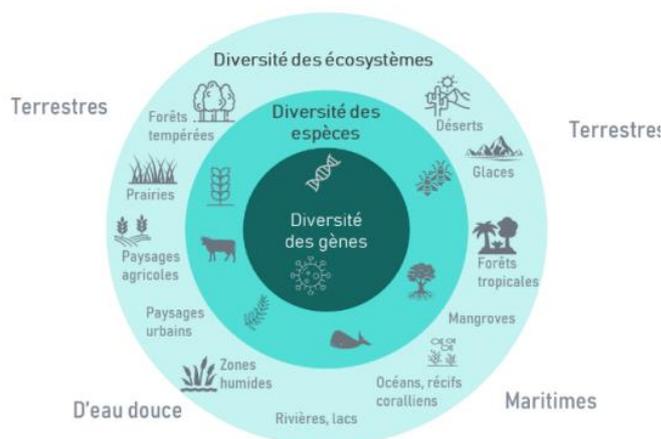
## ➤ Pourquoi agir en faveur de la biodiversité ?

### La perte de biodiversité : une urgence planétaire

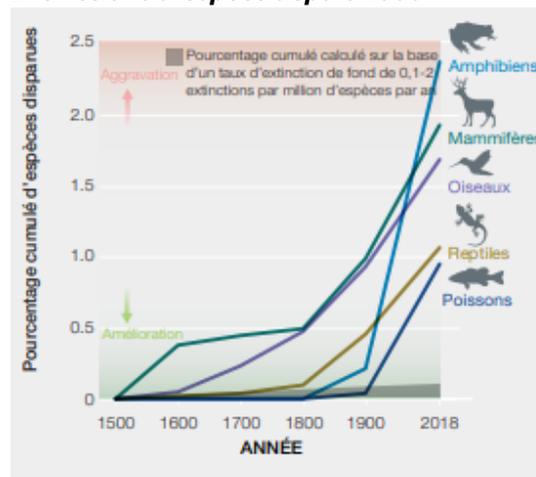
La biodiversité, l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie, décline désormais à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine. Le rythme d'extinction des espèces serait actuellement 100 à 1 000 fois supérieur à leur taux naturel, ce qui pourrait indiquer que nous nous dirigeons vers une sixième extinction de masse des espèces. Dans un rapport publié en 2019, l'IPBES<sup>1</sup> a souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le dernier rapport du GIEC<sup>2</sup> précise qu'à 1,5 degré Celsius de hausse de température (nous sommes désormais à 1,1 degré Celsius), entre 9% et 14% des espèces sont à haut risque d'extinction. Les activités humaines<sup>3</sup>, telles que les changements d'utilisation des terres<sup>4</sup>, la surexploitation des ressources biologiques, le changement climatique et la pollution sont les principales causes de cette perte de biodiversité.

La protection de la biodiversité et de la nature (notre capital naturel<sup>5</sup>) est ainsi devenue une urgence planétaire au même titre que le changement climatique, les deux étant intimement liés. En effet, le déclin constaté de la biodiversité met en péril un grand nombre d'écosystèmes et de services écosystémiques. Ces services représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes et sont de trois types : les services d'approvisionnement (fourniture des aliments nutritifs), de régulation et d'entretien (l'eau propre, la régulation des maladies et du climat et la pollinisation des cultures) et culturels. Ces services sont essentiels à notre vie sur Terre et à notre prospérité.

### Les trois échelles de biodiversité



### Extinctions d'espèce depuis 1500



<sup>1</sup> IPBES : La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité

<sup>2</sup> Deuxième volet du 6e rapport d'évaluation du GIEC

<sup>3</sup> L'IPBES considère que ces activités sont des pressions clés qui s'exercent sur la nature

<sup>4</sup> La déforestation, la monoculture intensive, l'urbanisation

<sup>5</sup> Le capital naturel constitue une approche d'estimation de la valeur d'un écosystème

Source : IPBES

### **Des risques manifestes liés à la perte de la biodiversité**

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. Nous sommes également conscients du fait que la nature contribue à la création de richesse alors même que cette contribution n'est ni valorisée ni même parfois reconnue. La perte de biodiversité et de capital naturel est à ce titre un risque financier. Le triptyque « Identifier, mesurer et réduire les risques associés au déclin de la biodiversité », est devenu un enjeu sociétal majeur qui nécessite aux efforts conjugués des institutions publiques et des acteurs privés.

### **Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour préserver et restaurer la biodiversité**

Fort de ces constats, Abeille Assurances, en tant qu'assureur majeur en France, est conscient qu'il est impératif d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie. Abeille Assurances entend ainsi jouer un rôle moteur sur ces problématiques, tant à son niveau qu'auprès de ses parties prenantes, et s'engage à réduire ses impacts sur la biodiversité et à agir en faveur de la restauration et de la protection des écosystèmes, en lien avec les objectifs nationaux et internationaux.

Ce document détaille l'approche ainsi que les actions prises par Abeille Assurances et ses entités pour préserver et restaurer la biodiversité à travers leurs activités d'investissements. Cette approche se veut évolutive et sera adaptée en fonction de notre compréhension grandissante des enjeux liés au capital naturel. Elle s'articule autour de cinq leviers d'actions permettant de lutter contre les cinq principales causes de perte de biodiversité.

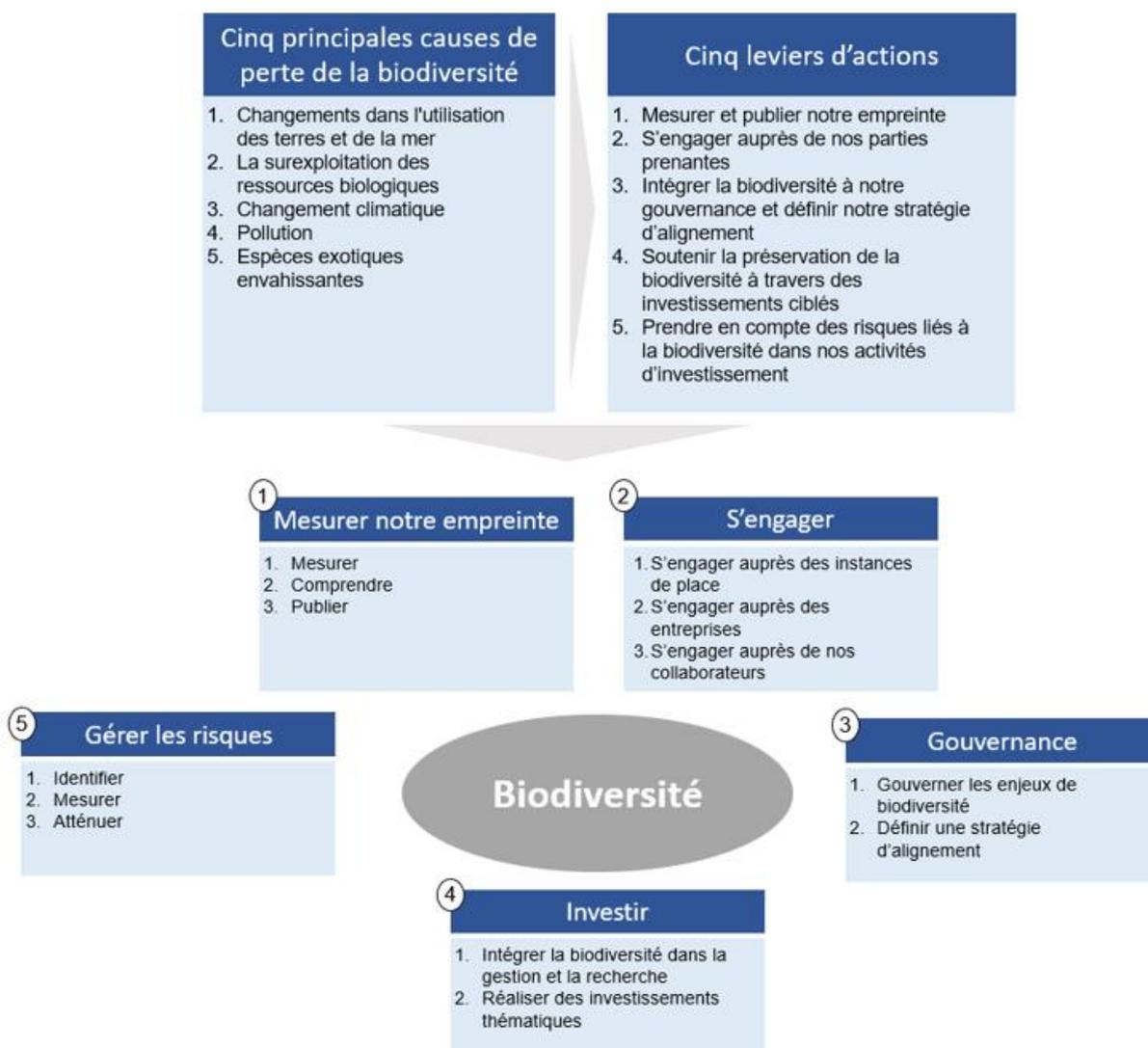
### **➤ Notre approche en faveur de la biodiversité**

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont désormais bien identifiées<sup>6</sup> : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes. Nous répondons à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement.

---

<sup>6</sup> Selon le rapport de l'IPBES « 2019 Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services »

L'illustration ci-dessous synthétise notre approche en faveur de la biodiversité et du capital naturel.



La prise en compte des problématiques liées à la biodiversité est un enjeu complexe tant les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les impacts liés à son érosion sont difficiles à modéliser et à piloter, la biodiversité étant un sujet local qui implique des millions d'espèces. Notre démarche s'insère tout d'abord dans une dynamique d'apprentissage à travers notamment des formations, le développement d'outils de mesure et une approche collaborative, par le biais de notre adhésion à des initiatives de place comme le *Finance For Biodiversity Foundation* et *Finance for Tomorrow*.

### 1. Mesurer et publier notre empreinte

Nous avons pour ambition de comprendre et mesurer l'empreinte et la dépendance de nos investissements sur la biodiversité. En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de nos obligations fiduciaires, nous nous devons d'intégrer les facteurs de durabilité dans notre politique d'investissement. S'agissant de la biodiversité, la mesure de notre empreinte sur les écosystèmes est le fondement de cette intégration. Elle doit être réalisée sur la base de métriques idoines et d'analyses extra financières réalisées par les équipes de recherche de notre société de gestion. Nous nous

engageons à mesurer cette empreinte d'ici la fin de l'année 2022. Nous travaillons également sur la mesure de la dépendance de nos investissements à la biodiversité.

La mesure de nos impacts et l'alignement de nos activités aux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sont des tâches ardues et expérimentales car les données robustes et normées sur la biodiversité manquent et les méthodologies d'alignement sont en cours de développement. Notre approche est donc largement qualitative en phase initiale.

## **2. S'engager auprès de nos parties prenantes en matière de préservation de la biodiversité**

### S'engager auprès des instances de place

Nous nous engageons à porter les sujets ayant trait à la biodiversité et au capital naturel dans les instances de place. Abeille Assurances, par le biais d'Aéma Groupe, a rejoint le Finance for Biodiversity Foundation et s'engage à ce titre à mettre en œuvre d'ici fin 2024 les mesures suivantes :

- ▶ Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- ▶ Intégrer la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable et de dialogue actionnarial ;
- ▶ Evaluer les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;
- ▶ Publier, sur la base d'une approche scientifique, des objectifs d'augmentation de nos impacts positifs et de réduction des impacts négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;
- ▶ Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs pour chacun des portefeuilles d'investissement.

Nous présenterons annuellement les outils et initiatives mis en place pour mesurer et agir sur la préservation et la restauration de la biodiversité, ainsi que les résultats obtenus. Nous nous engageons à publier des indicateurs d'impacts sur la biodiversité afin d'informer nos parties prenantes de la mise en œuvre de notre engagement.

### S'engager auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons

Notre action en faveur de la biodiversité peut s'exercer à travers des initiatives d'engagement individuel ou collectif avec les entreprises ou les secteurs impactant le plus la biodiversité.

Les entreprises dans lesquelles nous investissons contribuent à chacune des pressions sur la biodiversité tout en exploitant le capital naturel, directement et/ou indirectement dans le cadre de leur activité. Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer la prise en compte de la biodiversité.

Par l'intermédiaire de notre société de gestion d'actifs, Ofi Invest Asset Management, nous dialoguons activement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons afin qu'elles améliorent leurs pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité et de sa restauration. Nous nous engageons à poursuivre ce dialogue, avec les entreprises dont les impacts sur les écosystèmes sont considérés comme majeurs, comme avec celles qui font face à des controverses critiques en la matière.

#### S'engager auprès de nos collaborateurs

Nous nous engageons à faire monter en compétence l'ensemble de nos collaborateurs sur ce sujet afin de mieux évaluer les risques et les opportunités liés à nos impacts sur les écosystèmes et de déployer les stratégies adéquates pour y répondre.

### **3. Intégrer la biodiversité à notre gouvernance et définir notre stratégie d'alignement**

#### Gouvernance des enjeux de biodiversité

Au sein d'Aéma Groupe, la mise en œuvre opérationnelle des actions nécessaires à la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité est coordonnée au sein du groupe de travail biodiversité qui réunit les représentants des équipes de gestion et des directions des différents affiliés d'Aéma groupe (Investissements, responsabilité sociétale d'entreprise et Risques) et se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Ce Groupe de travail rend compte de ses avancées à un comité ISR (Investissement Socialement Responsable) réunissant les directions de la RSE, des risques et des investissements de chacune des entités. Piloté par la direction de la RSE, ce comité est en charge de l'élaboration de la stratégie d'Aéma Groupe sur l'ensemble des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Abeille Assurances s'engage par ailleurs à mettre en place un système de gouvernance et de reporting permettant aux comités de gestion en charge de ces questions d'intégrer les risques et les opportunités liés à la biodiversité dans la stratégie d'investissement, sous la supervision de la Direction Générale et du conseil d'administration.

#### Stratégie d'alignement

S'agissant de notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité, Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre une trajectoire qui s'insère dans les objectifs du texte utilisé comme base de négociation pour la COP15<sup>7</sup> sur la diversité biologique. Cette ambition ne pourra réellement se concrétiser que lorsque les données et méthodologies idoines auront été testées et validées. Dans l'intérim, nous analysons la meilleure manière de réduire notre impact négatif sur la biodiversité. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la réduction tendancielle de la métrique MSA.km<sup>2</sup><sup>8</sup> ou toute autre métrique que nous jugerons satisfaisante pour atteindre ces objectifs. A terme, notre ambition est que nos investissements ne causent plus de perte de surfaces et d'intégrité aux écosystèmes, qu'ils ne constituent pas une menace pour les espèces en danger et qu'ils participent à maintenir une diversité génétique au sein des espèces.

### **4. Soutenir la préservation de la biodiversité à travers des investissements ciblés**

Abeille Assurances s'engage à réaliser des investissements afin d'agir contre les pertes actuelles et futures de biodiversité et de favoriser la restauration écosystémique. Pour nos investissements futurs, nous nous intéresserons également aux sociétés et fonds à impact susceptibles d'apporter des solutions pour protéger et restaurer la biodiversité.

---

<sup>7</sup> 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique

<sup>8</sup> Le MSA.km<sup>2</sup> (*Mean Species Abundance*) est une métrique de préservation de la biodiversité à une échelle locale qui représente la surface en km<sup>2</sup> théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA

## 5. Prendre en compte les risques liés à la biodiversité dans nos activités d'investissement

### Mesures d'identification

En tant qu'investisseur, nous sommes exposés aux risques physiques liés à la perte de biodiversité et de réduction des services écosystémiques associés. Ceux-ci peuvent notamment concerner la santé et l'alimentation humaines. Nous sommes également exposés aux risques de transition, liés à la nécessité de réduire nos impacts sur la biodiversité, et aux risques de réputation liés à d'éventuels effets néfastes sur la biodiversité des entreprises dans lesquelles nous investissons. Inversement, nos activités d'investissements sont susceptibles de produire des effets indirects négatifs sur la biodiversité.

Nous nous engageons à appréhender le risque de biodiversité sous l'angle de la double matérialité. Ceci implique de mesurer les impacts de notre activité sur la biodiversité et les conséquences potentielles de la perte de biodiversité sur notre activité.

Pour ce faire, nous testons des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter l'exposition de nos investissements aux risques de biodiversité présents et émergents.

### Efforts d'atténuation

A ce jour, toute décision d'investissement est sujette à une analyse des risques ESG. L'impact de l'activité sur la biodiversité fait partie de ces risques.

Afin de réduire les impacts indirects de nos investissements, nous nous engageons à définir des filtres d'exclusion au sein des secteurs considérés comme intrinsèquement non compatibles avec notre engagement de protection des écosystèmes :

- ▶ Dans un premier temps, nous focaliserons nos efforts sur l'identification, l'analyse et la gestion des risques liés à la déforestation. Pour ce faire, nous comptons identifier et mesurer les risques liés à la déforestation, en commençant par l'huile de palme, sur l'ensemble de la chaîne de valeurs dans nos portefeuilles et, d'ici 2023, mettre en place des mesures correctives sur nos investissements, le cas échéant. Notre stratégie d'engagement et d'exclusion liée à l'huile de palme est détaillée dans un document dédié, annexé à la présente politique.
- ▶ En ce qui concerne le risque de perte de biodiversité marine, en l'absence d'indicateurs idoines, nous nous efforcerons, d'ici 2023 dans un premier temps, d'identifier les risques et les secteurs qui menacent la faune et la flore marine.
- ▶ L'artificialisation des sols et l'utilisation des pesticides font également partie des sujets auxquels nous prêtons une attention particulière.

Par ailleurs, après analyse, des émetteurs faisant ou ayant fait l'objet de controverses sévères et/ou récurrentes en matière de biodiversité, pourront être exclus de notre univers d'investissement. Des exclusions pourront aussi être appliquées, si après un processus d'engagement actionnarial d'une durée déterminée, l'entreprise ciblée n'a pas agi sur les problématiques que nous aurons identifiées et partagées et n'affiche pas la volonté d'agir sur les risques liés à la biodiversité dans son modèle d'affaires.

## Annexe 1

# Déploiement de la stratégie biodiversité sur le volet « Huile de palme » : règles d'exclusions et d'engagements

### 1. Éléments de cadrage

Ces règles d'exclusions et d'engagement s'inscrivent dans le cadre de la politique stratégie Biodiversité d'Abeille Assurances.

Cette stratégie s'applique aux activités d'investissement d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (ci-après dénommées « les entités »).

Ces dispositions entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2023. Les entités reverront cette stratégie selon une périodicité annuelle.

### 2. Principes généraux

Investisseur responsable, désireux d'œuvrer pour la promotion des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre son érosion, nous souhaitons privilégier le dialogue actionnarial dans la mesure du possible afin de sensibiliser et inciter les émetteurs au sein de nos portefeuilles à progresser dans l'atteinte de ces objectifs, et exclure les acteurs dont le modèle d'affaires est incompatible avec ceux-ci.

Dans un premier temps, nos actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation. Cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants. Nous avons donc décidé de focaliser notre action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et de la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion se porteront principalement sur :

- ▶ Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme et
- ▶ Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

Notre démarche d'engagement se concentrera, quant à elle, davantage sur les activités liées aux achats de produits contenant de l'huile de palme (négociants, acteurs de l'industrie agroalimentaire, etc.)

D'autres activités causant la déforestation (culture du soja et élevage de bœuf par exemple) ou de la perte de biodiversité viendront s'ajouter à nos stratégies d'engagement et nos filtres d'exclusion, dans un second temps, lorsque les données nécessaires à leur mise en place seront disponibles.

### 3. Notre stratégie d'exclusion

Nos critères d'exclusion sont les suivants :

Seuil d'exclusion	Périmètre	Source
Chiffre d'affaires égal ou supérieur à 5% du chiffre d'affaires total dans la production ou distribution d'huile de palme	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI
Part d'huile de palme certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants ( <i>Segregated</i> ou <i>Identity Preserved</i> ) <30% par rapport à la part totale d'huile de palme produite/distribuée	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI
Part d'huile de palme certifiée RSPO < 50%	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI

Ces critères sont indépendants les uns des autres.

De plus, les exclusions par rapport aux critères sur la Certification RSPO ne s'appliquent que si l'information est disponible auprès de notre fournisseur de données.

### 4. Notre stratégie d'engagement

Notre processus d'engagement sur la biodiversité est mis en œuvre par l'intermédiaire de notre société de gestion, OFI Invest. Cet engagement démarrera en janvier 2023 et sera mené sur une période de deux ans, afin de prendre le temps de dialoguer avec les émetteurs et de susciter la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques de déforestation.

Une évaluation des résultats de l'engagement sera effectuée en 2025. A cette date, les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Ofi Invest Asset Management ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de préservation de la biodiversité seront exclus de l'univers d'investissement des entités.

Les actions d'engagement seront effectuées de manière prioritaire auprès des émetteurs en portefeuille ayant une exposition matérielle à l'huile de palme<sup>9</sup> dans toute ou partie de leur chaîne de

<sup>9</sup> Dans le cadre de leur analyse ou préparation d'engagement sur le thématique huile de palme, les d'analystes ESG d'OF Invest Asset Management seront amenées à consulter les sources suivantes :

- La base de données [CDP](#) (Carbon Disclosure Project) Forest reprend des évaluations globales des risques environnementaux à travers des questionnaires envoyés à plus 1 500 émetteurs ayant un impact sur les forêts. Le critère principal étudié est le suivant : « Palm Oil Score»
- La base de données ZSL [SPOTT](#) sur les producteurs, raffineurs et négociants représentant plus de 50% des plantations mondiales en terres arables. Le critère principal étudié est le suivant : « Score Global SPOTT »
- Les données Forest 500 : A l'initiative de l'ONG de conservation des écosystèmes naturels, [Forest 500](#) analyse les sociétés à l'origine des plus importants risques de déforestation. [Forest 500](#) analyse 500 sociétés dont 350 entreprises comportant le plus de risque de déforestation et leurs 150 plus gros financeurs. Les critères étudiés sont les suivants : « Score Global Forest500 » et « Score Commodity Palm Oil »

valeur et qui font face à des controverses sévères ou très sévères<sup>10</sup> liées à la thématique de l'huile de palme.

Sur la base de controverses identifiées par l'équipe d'analystes ESG d'Ofi Invest dans le cadre de son dispositif de suivi des controverses, des engagements seront menés pour sensibiliser les entreprises sur ces thématiques et les inciter à prendre des mesures correctrices.

En fonction du type d'activité de l'émetteur et de sa fonction, les objectifs de l'engagement pourront être les suivants :

Cibles	Périmètre	Objectif de l'engagement
Détention de plantations de palmiers à huile en direct/ non exclusivement certifiées <a href="#">RSPO</a>	Producteurs/ Négociants producteurs ayant un % de CA liés à l'huile de palme inférieur à 5% de leur chiffre d'affaires total	Encourager les certifications RSPO, et si possible, la mise en place d'un plan d'action pour atteindre un niveau de certification <a href="#">RSPO</a> de 100% en catégories <i>segregated</i> et <i>identity preserved</i> .
Achat d'huile de palme	Négociants/ raffineurs/ industriels/distributeurs/ groupes agroalimentaires	Encourager les certifications RSPO, et si possible, la mise en place d'un plan d'action pour atteindre un niveau de certification <a href="#">RSPO</a> de 100% en catégories <i>segregated</i> et <i>identity preserved</i> .
Achat d'huile de palme	Négociants/ raffineurs/ industriels/distributeurs/ groupes agroalimentaires	Assurer une traçabilité des achats et une cartographie des risques de déforestation sur la chaîne de valeur, notamment en s'assurant de l'auditabilité et de la robustesse des données <a href="#">RSPO</a> des fournisseurs.
Détention et/ ou achat d'huile de palme	Tous	Autres objectifs pouvant être considérés, selon la maturité de l'émetteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement sur l'<i>Accountability Framework</i> et annonce de dates d'arrêt de la déforestation, le cas échéant</li> <li>- Amélioration des processus de reporting <i>ad hoc</i> et de transparence</li> <li>- Mise en place de politiques de respect du droit humain et des populations locales (<a href="#">Free Prior Consent</a>)</li> <li>- Mise en place d'une Politique <i>Net Zero Deforestation</i></li> </ul>

## 5. Périmètre d'application

La stratégie d'engagement s'applique aux actifs mobiliers détenus en direct par les entités concernées par cette stratégie, telles que mentionnées au point 1, ainsi qu'aux fonds dédiés détenus par ces entités.

<sup>10</sup> Pour recenser les controverses, les analystes ESG d'OFI Invest utilisent la base de données de RepRisk, ainsi que d'autres sources (médias, associations professionnelles, ONG etc.). Les niveaux de sévérité des controverses font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire

S'agissant des fonds gérés par des sociétés de gestion externes dans lesquels les entités sont investies, les entités requièrent de celles-ci qu'elles définissent une politique d'investissement relative à la biodiversité incluant une approche liée à l'huile de palme.

A compter de 2025, Abeille Assurances prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-